

Lettre de la Commission de la CEE aux gouvernements des Six (4 juin 1964)

Légende: Le 4 juin 1964, Walter Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne, adresse aux ministres des Affaires étrangères des Six une lettre dans laquelle il exprime ses préoccupations quant à la décision du Conseil de ministres de l'Agriculture de reporter au 15 décembre 1964 les décisions sur les prix des céréales.

Source: Bulletin de la Communauté économique européenne. dir. de publ. Communauté économique européenne. Juillet 1964, n° 7. Bruxelles: Office des publications des Communautés européennes. "La fixation d'un niveau commun du prix des céréales", auteur:Hallstein, Walter , p. 12-13.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_la_commission_de_la_cee_aux_gouvernements_des_six_4_juin_1964-fr-9229185e-d4d0-49db-bd55-af4575b4fefe.html

Date de dernière mise à jour: 16/09/2013

Lettre de la Commission de la CEE aux gouvernements des Six (4 juin 1964)

Monsieur le Ministre,

La commission de la Communauté économique européenne se voit obligée de faire part à votre gouvernement du très grave souci que lui cause la décision prise par le Conseil de ministres de la CEE le 3 juin 1964 sur le prix des céréales.

1. L'ajournement au 15 décembre prochain des décisions sur le rapprochement des prix est contraire aux engagements pris par le Conseil à différentes reprises et notamment lors des débats du 23 décembre dernier. Aucune garantie n'est actuellement donnée et aucune assurance n'existe que la date du 15 décembre sera mieux respectée que les précédentes qui ne l'ont pas été et il y a des raisons de croire que ce retard rendra la prise de ces décisions plus difficile.
2. La remise à six mois ou davantage de la décision sur les prix agricoles compromet la construction de la politique agricole commune dont elle est un élément essentiel.
3. Cette remise met en péril toute la négociation Kennedy. La non-fixation du prix des céréales amènera la paralysie très rapide des travaux du comité agricole, aucune perspective n'existant actuellement qu'une autre base puisse être trouvée pour la négociation. D'autre part, en raison du parallélisme souhaité par plusieurs délégations à Genève, entre les progrès de la négociation dans le domaine agricole et ceux dans le domaine industriel, l'absence de décision de la CEE entraînera un ralentissement général, voire l'arrêt de toute la négociation.
4. La Commission considère avec une très grande appréhension une telle situation que l'on ne manquera pas d'imputer à la Communauté économique européenne en raison de ce qu'elle tarde à prendre ou est même impuissante à prendre les décisions qu'elle a elle-même annoncées et qui sont la base de la politique arrêtée par le Conseil. Elle a attiré expressément l'attention du Conseil, au cours des débats, sur ces graves conséquences.
5. En conséquence, pour ces raisons à la fois internes et externes, la Commission demande instamment à votre gouvernement de reconsidérer tout l'ensemble de sa position afin de rendre encore possible avant l'interruption des vacances d'été, une nouvelle délibération du Conseil et l'adoption des décisions communautaires indispensables.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Walter Hallstein
Président de la Commission